



Qu'est-ce qu'un centre de soutien à la sécurité nucléaire (NSSC) ?

Le rôle d'un NSSC est d'aider les autorités compétentes, les personnes autorisées et les autres organisations ayant des responsabilités en matière de sécurité nucléaire à soutenir le régime national de sécurité nucléaire, tant au niveau national qu'au niveau opérationnel, dans le cadre de programmes de mise en valeur des ressources humaines et d'appui technique et scientifique. Ce faisant, le NSSC favorise également la culture de sécurité nucléaire et renforce la coordination et la collaboration au niveau national entre les différentes autorités compétentes qui s'occupent de la sécurité nucléaire.

Le concept de NSSC est présenté dans la publication de l'AIEA intitulée Établissement et exploitation d'un centre national de soutien à la sécurité nucléaire (AIEA TDL-010), qui souligne l'importance d'adopter une approche systématique de l'analyse des besoins et du développement des ressources pour pérenniser la sécurité nucléaire. Une analyse appropriée des besoins nationaux et l'évaluation de l'efficacité des programmes sont les pierres angulaires du concept de NSSC.

Tous les États n'auront pas besoin d'un NSSC, mais si une analyse approfondie des besoins nationaux révèle des lacunes importantes en matière de formation et d'appui technique et scientifique à la sécurité nucléaire, si des ressources suffisantes sont disponibles et si les parties prenantes sont favorables à cette idée, la mise en place d'un NSSC peut contribuer à combler ces lacunes et à renforcer les capacités nationales à long terme.

Comment l'AIEA aide-t-elle les États à mettre en place et à faire fonctionner un NSSC ?

L'AIEA propose un soutien bilatéral aux États qui en font la demande et qui souhaitent créer un NSSC ou améliorer l'efficacité d'un centre existant, en fonction des besoins recensés et sous réserve de la disponibilité de ressources.

L'AIEA joue également un rôle central de coordination en facilitant la coopération internationale et régionale entre les États dotés d'un NSSC ou ceux désireux d'en établir un dans le cadre du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC).



Qu'est-ce que le Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC) ?

Le Réseau NSSC a été créé par consensus en février 2012 lors d'une réunion des États Membres de l'AIEA à Vienne. La mission du Réseau est de « contribuer aux efforts mondiaux visant à renforcer la sécurité nucléaire grâce à un réseau efficace et collaboratif de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire ». Les objectifs du Réseau sont d'encourager la coopération et de soutenir les activités menées conjointement par les NSSC, de recenser et de documenter les meilleures pratiques pour les NSSC et de renforcer le partage d'informations entre ces centres.

Dans cette perspective, le Réseau mène des activités par l'intermédiaire de trois groupes de travail :

- Groupe de travail A : coordination et collaboration ;
- Groupe de travail B : meilleures pratiques ; et
- Groupe de travail C : partage de l'information, promotion et sensibilisation.

Le Réseau organise une réunion annuelle ouverte à tous les États Membres de l'AIEA chaque année civile, ainsi que des réunions plus restreintes pour faire avancer les tâches et les objectifs clés des groupes de travail tout au long de l'année.

L'AIEA et le Réseau NSSC ont également facilité la création de groupes régionaux ou sous-régionaux pour les centres du Réseau qui ont exprimé le souhait de renforcer la coopération au niveau régional.

Le bulletin d'information du Réseau NSSC est publié deux fois par an et fait le point sur les activités du Réseau et les événements à venir.

Quels sont les avantages d'être membre du Réseau NSSC ?

En devenant membre du Réseau NSSC, les États ont la possibilité de faire partie du principal cadre international de coopération entre les NSSC.

Les membres du Réseau partagent des informations et des données d'expérience avec les États qui ont déjà créé un centre ou qui prévoient de le faire. Les membres se tiennent également au courant des approches novatrices et des évolutions de la formation, de la maintenance des équipements et du soutien d'experts en matière de sécurité nucléaire.

Les membres du Réseau sont invités à participer aux activités réservées aux membres du Réseau NSSC, notamment :

- des réunions d'experts-conseils
- des ateliers, des formations et des événements de renforcement des capacités
- des visites d'échanges techniques
- des cadres de coopération régionale
- la documentation des bonnes pratiques
- l'élaboration d'outils de partage d'informations et de sensibilisation

Les activités du Réseau NSSC sont soutenues par le groupe d'utilisateurs NSSC sur le Portail d'information sur la sécurité nucléaire de l'AIEA (NUSEC). Le groupe d'utilisateurs est une plateforme en ligne sécurisée qui permet aux membres du Réseau et au Secrétariat de partager des informations sur leurs activités, de télécharger et d'échanger des documents, et de collaborer aux travaux pendant les périodes d'intersession.

Comment les États deviennent-ils membres du Réseau NSSC ?

Tous les États Membres de l'AIEA peuvent devenir membres du Réseau NSSC. Les demandes d'adhésion doivent être envoyées à l'AIEA par les voies officielles.

D'autres parties prenantes qui participent, ou prévoient de participer, à la formation et/ou à l'appui technique et scientifique dans le domaine de la sécurité nucléaire peuvent obtenir le statut d'observateur du Réseau, sous réserve de l'approbation de la présidence actuelle et des membres du Réseau. Les observateurs peuvent assister et contribuer aux réunions du Réseau, mais ne sont pas habilités à prendre part au processus décisionnel officiel du Réseau. Les demandes de statut d'observateur doivent également être envoyées à l'AIEA par les voies officielles.

